N° ADM/2017/03

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS
- 1 MARS 2017
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation :**	10 février 2017 10 février 2017	**Nombre de conseillers communautaires** En exercice: **50** Présents : **40** Votants : **49**

Séance du 16 février 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, Mme Laurence MARCHAND, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à M. Jean-Yves MESNY), Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à Mme Eliette ITALIANO), Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET ;
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINE,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
Mme Catherine PICHON, procuration à M. Gérard VERGNAUD,
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR,
M. Claude PERREAU,

A partir de 20 h 25 :
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Gilles Maxime POIBLANC, procuration à Mme Eliette ITALIANO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : **règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage et tarification de séjour sur l'aire d'accueil des gens du voyage**

ADM/2017/03	Conseil communautaire du 16 février 2017

Objet : règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage et tarification de séjour sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 septembre 2016, n° ADM/2016/49, relative au transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de Joigny à la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2017/0089 du 8 février 2017 constatant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant la nécessité d'établir un règlement intérieur pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage joint en annexe,

Considérant la tarification mise en place pour tout séjour sur l'aire d'accueil, en annexe,

Considérant la nécessité de faire signer à chaque voyageur une convention de séjour, en annexe,

Vu la réunion du conseil des maires du 2 février 2017,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Joigny, joint en annexe,

fixe la tarification relative aux séjours des voyageurs sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Joigny, joint en annexe,

adopte la convention de séjour qui sera remise à chaque voyageur stationnant sur l'aire d'accueil des gens du voyage,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Pour le Président,

Communauté de Communes du Jovinien

Date de réception
par la Préfecture : 01.03.2017

date de publication : 01.03.2017